

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **4 mars 2019** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Sylvain Laroche
Siège #5 - Richard Gingras

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Roxanne Bathalon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Julien Boudreault.
M. Frédérick Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2019-03-025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 février 2019
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de février. et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Schéma de couverture de risques incendie
 - 6.2 - Déneigement des bornes fontaines
 - 6.3 - Génératrice
 - 6.4 - Crédit de taxes municipale
 - 6.5 - Rénovation de la salle des loisirs
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Rencontre sur le pavage
 - 7.2 - Ristourne d'assurance
 - 7.3 - SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Philippe Gras, appuyé par Richard Gingras et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-03-026

3.1 - Séance ordinaire du 4 février 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Sylvain Laroche et appuyé par Francois St-Germain d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2019-03-027

4.1 - Comptes du mois de février. et suivi financiers

7 BELL MOBILITÉ CELLULAIRE			
201900035 (I)	4095	2019-02-19 Communication janvier	19.50 \$
19.50 \$			
8 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES			
201900041 (I)	4101	2019-03-04 Fact. 027399	244.90 \$
244.90 \$			
33 HYDRO-QUEBEC			
201900036 (I)	4096	2019-02-19 Fact. 673002152114	809.90 \$
201900040 (I)	4100	2019-03-04 Fact. 691002119479	2 173.27 \$
201900042 (I)	4102	2019-03-04 Fact. 619901996585	2 554.94 \$
5 538.11 \$			
48 CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE			
201900043 (I)	4103	2019-03-04 Fact. 72944	62.90 \$
62.90 \$			
59 SOCIETE D'ASSURANCE			
201900037 (I)	4097	2019-02-19 Avis 0360067611287691	292.17 \$
292.17 \$			
72 INFOTECH			
201900044 (I)	4104	2019-03-04 Fact. 201901039	39.21 \$
39.21 \$			
131 Eurofins EnvironeX			
201900045 (I)	4105	2019-03-04 Fact. 466324	625.48 \$
625.48 \$			
135 RIGIDBNY			
201900046 (I)	4106	2019-03-04 Vidange mars	2 329.79 \$
2 329.79 \$			
247 SOGETEL INC			
201900038 (I)	4098	2019-02-19 communicaiton janvier	39.89 \$
39.89 \$			
267 ADMQ			
201900047 (I)	4107	2019-03-04 Fact. 17711	532.33 \$
532.33 \$			
405 BEAUDRY ET MORIN INC.			
201900048 (I)	4108	2019-03-04 Fact. 222269	227.65 \$
227.65 \$			
423 VISA DESJARDINS			
201900039 (I)	4099	2019-02-19 Achat janvier	126.91 \$
126.91 \$			
492 FONDS INFORMATION SUR LE			
201900049 (I)	4109	2019-03-04 Fact. 201802248067	28.00 \$
28.00 \$			
620 SBM			
201900050 (I)	4110	2019-03-04 Fact. 96191	162.40 \$

162.40 \$			
659 Services financiers de Lage Landen			
201900051 (I)	4111	2019-03-04 Fact. 7033012	137.97 \$
137.97 \$			
730 ADN communication			
201900052 (I)	4112	2019-03-04 Fact. 25060	574.88 \$
574.88 \$			
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000			10 982.09 \$

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Pascal Desrochers d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2019-03-028

6.1 - Schéma de couverture de risques incendie

Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 27 avril 2012 et est entré en vigueur le 21 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Laroche

APPUYÉ PAR : Richard Gingras

ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Grand-Saint-Esprit donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé

de la MRC de Nicolet-Yamaska et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

6.2 - Déneigement des bornes fontaines

Le directeur incendie souligne que des efforts supplémentaires devraient être mis en place pour le déneigement des bornes fontaines. Le conseil avise la population que les démarches ont déjà été entreprise avant même la séance de conseil et que ces démarches seront maintenus compte tenu de l'hiver particulier que nous connaissons.

2019-03-029

6.3 - Génératrice

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé de Richard Gingras d'accepter la proposition de Drumco Énergie pour l'acquisition d'une génératrice pour le centre de coordination en mesures d'urgences (hôtel de ville) pour un montant avant taxes de 11 575\$.

2019-03-030

6.4 - Crédit de taxes municipale

CONSIDERANT QUE Lors du prolongement de l'aqueduc certains propriétaires reçoivent une hausse de taxes injustifiée;

CONSIDERANT QUE Ces propriétaires n'ont pas de résidence principale et que ceux ci peuvent difficilement être desservi par le nouveau réseau ;

ATTENDU QUE Si les propriétaires ayant reçu un crédit veulent ce prémunir du service d'aqueduc, devront payer la totalité des crédits reçus depuis 2019.

Il est proposé par Pascal Desroches et appuyé de Sylvain Laroche d'octroyer un crédit de taxes sur le règlement #182 portion aqueduc aux matricules suivants :

8711 85 4050 : 884.82\$
8710 27 7010 : 884.82\$
8710 18 4040 : 884.82\$
8710 09 5040 : 442.41\$
8710 09 0090 : 442.41\$
8611 92 9080 : 1061.82\$

6.5 - Rénovation de la salle des loisirs

Les responsables des loisirs viennent présenter le projet de modernisation de la salle des loisirs.

7 - VARIA

7.1 - Rencontre sur le pavage

Les élus sont invités à participer à la rencontre sur le pavage avec l'entrepreneur ce jeudi 7 mars à 10h.

7.2 - Ristourne d'assurance

Le directeur général avise les membres du conseil que la ristourne 2018 sur les assurances s'éleve à 817\$.

2019-03-031

7.3 - SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide

financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Pascal Desrochers

Appuyé par Philippe Gras

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 15 000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Monique et Sainte-Perpetue pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2019-03-032

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Richard Gingras propose de lever la séance à 20.40 hrs.

ADOPTÉE

Julien Boudreault, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Julien Boudreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julien Boudreault, maire